

## INFO VITI-OENO 13

Information et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

*24 août 2022*

Préconisations rédigées à partir du BSV du 2 août 2022 : <https://www.bsv-paca.fr/>

## BILAN PRE VENDANGES DU MILLESIME 2022 (DONNEES CLIMATIQUES CRIIAM SUD)

La pluviométrie de l'automne 2021 (octobre à décembre) a été excédentaire : entre 1.2 et 1.5 fois la pluviométrie normale.

Celle de l'hiver 2022 (janvier à mars), puis celle du printemps (avril à juin) ont été très déficitaires : entre 0.3 et 0.6 fois la pluviométrie normale. Le mois de juillet est ensuite caractérisé par la quasi-absence de pluie.

### % de la pluviométrie normale :

Station	Aries	Les Baux de Pce	St Rémy	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Rép	Puylobier	Trets
oct déc	123%	120%	121%	147%	128%	137%	122%	123%
janv mars	45%	44%	28%	46%	39%	28%	38%	36%
avril juin	58%	36%	49%	35%	37%	59%	35%	34%

Les pluies du 14 au 18 août ont apporté entre 1 fois (Le Puy Ste Réparade) et 3.5 fois (Les Baux de Pce) la pluviométrie normale.

cumul mm	Aries Mas Rey	Aries Mas Thibert	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Réparade	Puylobier	Trets	Cassis
14-août	9,2	-	12,4	9,0	4,4	13,8	19,6	54,6	25,4	14,6	14,0	9,6	0,6
15-août	-	-	-	-	-	0,6	-	-	-	-	0,2	-	-
16-août	7,4	41,2	3,6	2,8	3,6	2,0	12,0	5,6	5,0	2,4	7,0	8,4	44,6
17-août	70,4	2,2	78,4	32,2	9,0	7,6	3,8	7,0	5,2	6,8	24,0	20,2	37,8
18-août	-	-	-	-	-	1,2	-	-	0,8	7,4	1,0	0,6	-
TOTAL	87,0	43,4	94,4	44,0	17,0	25,2	35,4	67,2	36,4	31,2	46,2	38,8	83,0

Les températures à partir du mois de mai ont été régulièrement au-dessus des normales, avec plusieurs épisodes de fortes chaleurs.

Le **débourrement** a eu lieu avec une semaine de retard par rapport à 2021, millésime précoce au débourrement. **La floraison** a démarré avec une dizaine de jours d'avance par rapport à 2021. **La véraison** a lieu avec 8 jours d'avance par rapport à 2021.

### **L'état sanitaire du vignoble est satisfaisant à ce jour (voir paragraphe plus loin détaillé).**

Les symptômes de **contrainte hydrique** sont fréquents (jaunissement des feuilles de la base, ralentissement, voir arrêt de croissance de la végétation, et dans les cas les plus sévères flétrissements des baies). Rappel : dans tous les cas, il est interdit d'arroser les vignes de cuves du 15 août à la récolte.

Les vendanges ont débuté le 10 août en zone précoce pour les cépages les plus précoces.

## SITUATION SANITAIRE DU VIGNOBLE

### **MALADIES DU BOIS (GUIDE 2022 P.76) :**

**Des symptômes d'Esca et de Black Dead Arm sont régulièrement observés dans le vignoble.**

#### Mesures prophylactiques et solutions actuelles :

- ✓ Limiter les sources d'inoculum : retirer et brûler les bras et les ceps morts, comme pour l'Eutypiose.
- ✓ Le recépage permet d'éviter l'arrachage des pieds morts. Les résultats restent cependant aléatoires. Repérer les souches malades de façon à les recéper dès maintenant ou cet hiver, sur les ceps d'une vigueur encore suffisante.

- ✓ Pour les pieds à symptômes légers ou partiels, ne pas prévoir d'arrachage car plus de 50 % des pieds ne ré-expriment pas les symptômes l'année suivante (essai INRA Bordeaux).
- ✓ Le remplacement des ceps morts permet d'améliorer la pérennité de la parcelle.

### MILDIOU (GUIDE 2022 P.80) :

**1/3 des parcelles de notre réseau ont présenté des symptômes modérés dans le feuillage (taches d'huile ou mildiou mosaïque) cette année.** Les attaques sur grappes ont été rares. Les pluies du 14 au 18 août ont pu provoquer de nouvelles contaminations dont les symptômes commencent à être visibles en bordure du Rhône sur des vignes poussantes présentant déjà du mildiou (Camargue, Tarascon)

**A l'approche des vendanges, il est déconseillé d'intervenir (délais avant récolte).**

**Cas particulier des plantiers** - ils auront besoin de toutes leurs feuilles pour un bon aoûtement : renouveler la protection cuprique après une pluie lessivante avec 300 à 500g/ha de cuivre, exemple Nordox 75 WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.4kg/ha de produit commercial pour 300g/ha de cuivre métal).

*Respectez le **Délai d'emploi Avant Récolte (D.A.R.)** des spécialités commerciales compatibles avec la date probable de récolte de chaque cépage. Vérifiez les import-tolérances si votre production est destinée à l'exportation.*

### OIDIUM (GUIDE 2022 P.81) :

**Le bilan à la fermeture de la grappe cette année indique que 23% des parcelles de notre réseau présentent plus de 10% de grappes atteintes par l'oïdium.** Ce chiffre est en hausse par rapport à ces dernières années (moyenne à 12% entre 2019 et 2021).

Les sorties tardives d'oïdium qui pourraient parfois être observées sont liées à des défauts de protection (mauvaise gestion du renouvellement de la couverture au moment de la période à risque – entre préfloraison et fermeture de la grappe).

Les traitements cupriques réalisés cet été contre le mildiou limiteront les formes de conservation hivernales de l'oïdium (cléistothèces).

### BLACK ROT (GUIDE 2022 P.72) :

**La maladie est restée discrète cette année. Passée la véraison, de nouvelles attaques ne sont plus à craindre.**

Dans les cas très exceptionnels de parcelles atteintes, il faudra diminuer l'inoculum par la prophylaxie : supprimer les organes atteints (grains, rameaux, vrilles) et les enfouir lors de la taille cet hiver.

### POURRITURES (GUIDE 2022 P.73/74) :

A ce jour, les symptômes de pourriture observés sont faibles dans le vignoble, ils concernent essentiellement des parcelles avec des grappes compactes.

### VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 22 P.86) :

Il est désormais trop tard pour intervenir, même en zone tardive. Réaliser un bilan des foyers/observations sur 25 grappes afin d'adapter la stratégie pour 2023.

### PYRALE DU DAPHNE (CRYPTOBLABES GNIDIELLA) (GUIDE 2022 P.83) :

Cette pyrale s'est développée sur le pourtour méditerranéen et provoque des dégâts locaux. *Les larves attaquent les grappes en cours de maturation en les piquant en plusieurs endroits. Elles produisent beaucoup de soies.*

Le papillon mesure 10 à 18 mm. Ses ailes sont brunes – grisâtres et présentent des marbrures blanchâtres. Elles sont ponctuées de bandes longitudinales rougeâtres. La chenille est brune –

rougeâtre. Elle présente deux bandes brunes longitudinales. Elle mesure environ 12 mm au stade larvaire le plus avancé.

Des papillons continuent à être piégés essentiellement dans des parcelles à l'ouest en bordure de Rhône et au sud en bordure littorale.

La lutte insecticide contre cette pyrale reste aléatoire et souvent insuffisante pour contenir les dégâts à la récolte. Voir bulletin précédent.

Surveillez l'apparition éventuelle de ce nouveau ravageur et contactez-nous pour nous signaler sa présence.

*Photos guide du vignoble :*



Dégâts sur baies



Adulte



Chenille

## FLAVESCENCE DOREE (GUIDE 2022 P : 84)

### Rappels des symptômes qui doivent vous alerter :

- Décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures,
- Feuilles "cassantes" et enroulées
- Dessèchement des rafles avec des Inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- Aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port "retombant" à la souche atteinte.



Voir également la vidéo sur You tube : [VIDEO FD CA13](#)

La campagne de prospection de la flavescence dorée commence cette semaine et se poursuivra jusqu'au 14 octobre. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'engage une nouvelle fois cette année pour être à vos côtés sur le terrain.

**Afin d'identifier tous les symptômes qui peuvent être présents sur vos parcelles et ce, avant la chute des feuilles, nous vous conseillons vivement, de programmer vos prospections en contactant rapidement la coordinatrice de la Chambre d'Agriculture Ana CHAVARRI, pour fixer l'organisation de votre chantier de prospection. Portable : 06 33 11 56 78 / mail : [a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr)**

Vous trouverez différentes informations concernant les enjeux environnementaux dans notre département : [ICI](#)

**Votre prochain bulletin : le 14 septembre 2022**

**Rédaction, coordination**

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

**[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)**

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
« développement agricole et rural »